



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du mardi 15 octobre 2024

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	15	17

Date de la convocation : 08 octobre 2024

Date d'affichage de l'ordre du jour : 08 octobre 2024

L'an deux-mil-vingt-quatre, le quinze octobre à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en mairie, en session ordinaire sur convocation en date du huit octobre deux-mil-vingt-quatre, sous la Présidence de Monsieur COUILLER Jean-Paul, Maire.

Étaient présents :

Madame BOULIER Claude, Monsieur BRUNG Michel, Monsieur CALTOT Daniel, Monsieur CAUCHOIS Philippe, Monsieur COUILLER Jean-Paul, Monsieur GAUDICHON Vincent, Monsieur JAMES Rémy, Madame NÉE Amélie, Monsieur ORIENT Olivier, Madame OSMONT Marie-Claire, Monsieur PELFRÈNE Daniel, Monsieur POTHÉRAT Frédéric, Monsieur RAIMBAULT Daniel, Madame SAHUT Géraldine et Madame TALBOT Christine.

Absents excusés :

Madame DECURE Mélanie

Monsieur DELAMARE Dominique a donné pouvoir à Madame SAHUT Géraldine.

Madame DELESTRE Nathalie a donné pouvoir à M. POTHÉRAT Frédéric.

Madame LECOQ Annie a donné pouvoir à Monsieur GAUDICHON Vincent.

Secrétaire de séance :

Madame SAHUT Géraldine a été nommée secrétaire de séance.

2024 / 095 – PROPOSITION D'INTERVENTION DE DÉRATISATION SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil que des rats ont été signalés sur la commune. Un devis a été réalisé auprès d'une société spécialisée dans la lutte contre les rongeurs.

Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter le contrat proposé.

Le conseil est invité à en délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 17 voix contre et 1 abstention (Madame TALBOT), DÉCIDE de ne pas signer de contrat annuel pour la dératisation de la commune.

La secrétaire de séance, Géraldine SAHUT

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean-Paul COUILLER

